



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique  
21-29 avenue du général de gaulle - 94 038 créteil cedex - 01 49 56 60 00

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Par arrêté préfectoral N°2023/02022 du 02 juin 2023, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation formulée par la RATP pour réaménager son centre bus, situé 36 rue Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine, en vue de l'exploitation d'un parc de bus fonctionnant au GNV répertorié selon les rubriques 1413-1-a et 4718-1b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette enquête se déroulera **du lundi 26 juin 2023 au lundi 10 juillet 2023 inclus**, soit pendant 15 jours consécutifs. Mme Anne-Marie DUQUENNE, a été désignée commissaire enquêteur pour cette enquête. Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne, 21/29 avenue du Général de Gaulle, 94038 CRÉTEIL CEDEX.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public **du lundi 26 juin 2023 au lundi 10 juillet 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- dans les mairies de :
  - **Ivry-sur-Seine** : Hôtel de Ville, Esplanade Georges Marrane, 94200 IVRY-SUR-SEINE
  - **Paris XIII** : 1 place d'Italie, Service des Affaires Générales, des Élections et du Recensement de la population, 1<sup>er</sup> étage, 75013 PARIS
  - **Villejuif** : Hôtel de Ville, Direction Aménagement et Urbanisme, Rez-de-chaussée, 1 esplanade Pierre-Yves Cosnier, 94800 Villejuif
  - **Le Kremlin-Bicêtre** : 1 Place Jean Jaurès – Salle Rebersat, 94276 Le Kremlin-Bicêtre
  - **Vitry-sur-Seine** : 2 avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine
- à la préfecture du Val-de-Marne sur un poste informatique mis à disposition, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>
- sur le site internet dédié à l'enquête accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/ratp-centre-bus-ivry-sur-seine/documents>

Toute information relative au projet pourra en outre être demandée auprès de la RATP, par correspondance au 54 quai de la Rapée, 75012 PARIS

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- dans les registres d'enquête ouverts à cet effet, préalablement cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui seront mis à disposition dans les communes d'Ivry-sur-Seine, Paris 13<sup>ème</sup>,

Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre et Vitry-sur-Seine aux adresses mentionnées ci-dessus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le registre électronique accessible à l'adresse de consultation du dossier en ligne : <https://www.registre-numerique.fr/ratp-centre-bus-ivry-sur-seine>
- par voie électronique (mail) : [ratp-centre-bus-ivry-sur-seine@mail.registre-numerique.fr](mailto:ratp-centre-bus-ivry-sur-seine@mail.registre-numerique.fr)
- par courrier à la préfecture du Val-de-Marne, siège de l'enquête, 21/29 avenue du Général de Gaulle, 94038 CRÉTEIL CEDEX, à l'attention de Madame Anne-Marie DUQUENNE, commissaire-enquêteur.

Les contributions reçues par correspondance seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête. Les courriers reçus en mairie de Vitry-sur-Seine seront annexés à leurs registres papiers.

Le commissaire enquêteur assurera les cinq permanences suivantes :

- deux permanences seront assurées au Salon de réception, à la mairie d'IVRY-SUR-SEINE, située esplanade Georges Marrane, les jours et heures suivants :
  - **lundi 26 juin 2023 de 9h00 à 12h00**
  - **samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 9h00 à 12h00**
- une permanence sera assurée au Service des Affaires Générales, des Elections et du Recensement de la population, 1<sup>er</sup> étage, à la mairie de PARIS 13<sup>ème</sup>, 1 place d'Italie, le :
  - **vendredi 30 juin 2023 de 10h00 à 13h00**
- une permanence sera assurée salle Rebestat à la mairie du KREMLIN-BICETRE, 1 place Jean Jaurès, le :
  - **lundi 3 juillet 2023 de 9h30 à 12h30**
- une permanence sera assurée à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la mairie de VILLEJUIF, rez-de-chaussée, 1 esplanade Pierre-Yves Cosnier, le :
  - **vendredi 7 juillet 2023 de 9h00 à 12h00**

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à la préfecture du Val-de-Marne ainsi que dans les mairies des communes concernées.

A l'issue de la procédure, la préfète du Val-de-Marne prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande présentée par la société RATP.